

CHARTRE

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), on dénombre chaque année dans le monde quelque 360 000 décès par noyade. En Suisse, la noyade fait partie des accidents mortels les plus fréquents.

En 2014, l'OMS a réagi à ce constat en publiant des recommandations qui visent à réduire le nombre de noyades. Parmi elles, la collaboration renforcée entre acteurs nationaux et internationaux déjà engagés dans le domaine constitue un élément fondamental.

Sur cette base, le bpa – Bureau de prévention des accidents et la Société Suisse de Sauvetage (SSS) ont décidé d'améliorer encore la coordination de leurs activités mutuelles et de celles d'autres partenaires ainsi que de créer un Forum de sécurité aquatique (FSA) à l'échelle nationale. Celui-ci doit offrir une plateforme d'échange aux acteurs suisses du sauvetage aquatique et de la prévention des noyades. Ainsi, il favorise la compréhension mutuelle et la collaboration entre les partenaires. Le FSA entend également renforcer la portée politique du sauvetage aquatique et de la prévention des noyades.

En signant la présente chartre, nous exprimons notre volonté d'apporter notre contribution au Forum national de sécurité aquatique (FSA).

- Nous nous engageons activement et durablement en faveur de la sécurité dans, sur ou au bord de l'eau en Suisse.
- Nous sommes investis dans une pratique fondée sur des faits.
- Nous participons à la rencontre annuelle dans l'objectif d'échanger avec les acteurs du domaine et nous impliquons de façon active au sein du Forum national de sécurité aquatique (FSA).

Lieu et date: *Paudex, le 1^{er} octobre 2019*

Organisation: *ASS des piscines romandes et tessinoises*

Personne responsable: *Christian Barascud*

Fonction: *Président APRT*

Signature: 